

## QUESTIONS ET RÉPONSES RELATIVES À LA POLITIQUE DE NORMALISATION EN VIGUEUR AU DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

### Introduction

Il importe d'abord de préciser qu'un rationnel justifie la décision d'adopter une politique de normalisation, et ce, depuis le tout début de la mise en place de cette procédure. Le comité de programme est d'avis qu'il est légitime que les étudiantes et les étudiants veuillent comprendre les raisons de l'application de cette règle. C'est pourquoi le comité de programme de premier cycle s'est sérieusement penché sur la question au cours de l'année 2016-2017.

### 1. Quand et pourquoi la décision de viser une moyenne cible a-t-elle été adoptée?

D'abord, il est nécessaire de clarifier que le but visé par le département n'est jamais de nuire, mais plutôt d'aider nos étudiantes et étudiants avec cette politique de normalisation. En effet, ceux-ci étaient fortement désavantagés pour l'admission aux études supérieures dans d'autres universités avant la normalisation. La plupart des étudiants avaient alors une moyenne de 4,0/4,3, mais la moyenne du groupe était aussi de 4,0/4,3. Nos moyennes trop fortes se trouvaient donc à perdre toute signification et à être discréditées aux yeux des autres universités. Par exemple, une université (anonyme) refusait d'emblée nos étudiants (ne considérait même pas leur candidature), car leur moyenne ne permettait pas d'établir s'ils avaient les aptitudes nécessaires à réussir des études supérieures. En 2000, la normalisation a donc été instaurée pour assurer une meilleure « crédibilité » de la valeur des notes des étudiants de l'Université de Sherbrooke appliquant dans des programmes d'études supérieures d'autres universités québécoises.

### 2. Qu'est-ce qui a motivé le département à établir la moyenne cible dans un intervalle se situant entre 75 % et 83 %?

Notre équipe a calculé une estimation des moyennes de l'ensemble des groupes où il y avait une courbe normale. Puis, le comité de programme de l'époque, avec normes valides à l'appui, a établi que des moyennes réalistes devaient se situer entre « B- » et « B+ », ce qui correspondait à l'intervalle en question. Dans le contexte de l'évaluation du programme en 2010, le comité de programmes a revu le barème des notes pour que le « A+ » et le « A » soient plus accessibles.

En révisant les barèmes de notes à l'hiver 2017, nous avons constaté que depuis l'implantation du nouveau barème de notation en 2010, 72 % correspond à un C+ alors que le « B- » équivaut à 75 %. Afin de conserver une constance avec la décision initiale que la moyenne se situe entre « B- » et « B+ », il a été adopté à l'unanimité par le comité de programme et approuvé par l'Assemblée professorale que la moyenne devra désormais se situer entre 75 % et 83 % dans les barèmes en vigueur au département.

### 3. Est-ce que d'autres départements de psychologie au Québec appliquent la normalisation des moyennes de leurs étudiants?

En général, les autres universités n'ont pas besoin d'appliquer la normalisation, car ils admettent de plus grosses cohortes d'étudiants avec une cote R minimale à l'admission plus basse, ce qui, par défaut, leur permet d'obtenir une courbe normale. Toutefois, nous savons que l'Université de Montréal applique une normalisation et que leur moyenne doit se situer entre « C+ » et « B+ ».

Nos petits groupes et notre contingentement d'étudiants (avec une cote R élevée) font partie des caractéristiques distinctives de notre programme. Les étudiants, en raison de cet état de fait, sont plus expérimentés, plus compétitifs et mieux formés. Nous sommes la seule université ayant ces deux caractéristiques à la fois (contingent et petits groupes).

Les universités ont toutes des réalités différentes, des particularités qui les avantagent à certains égards et posent certains défis à d'autres égards, et sont toutes indépendantes dans leur fonctionnement au niveau de la gestion des notes et des moyennes. Il est donc impossible d'uniformiser le fonctionnement à cet égard entre universités.

**4. La normalisation est-elle considérée par les universités lors de la demande d'admission au doctorat (y compris l'Université de Sherbrooke)?**

Nous ne sommes pas en mesure de dire ce qui est fait précisément dans les autres universités. Nous constatons par ailleurs que depuis la mise en place de la politique de normalisation, les candidatures de nos étudiants ont recommencé non seulement à être considérées dans les autres universités, mais qu'on semble reconnaître la qualité de nos étudiantes et étudiants. À l'Université de Sherbrooke, un comité d'experts a le mandat d'appliquer un processus rigoureux qui permet de tenir compte des différences entre universités dans les moyennes et les cotes, afin d'assurer non seulement que les étudiants de Sherbrooke ne soient pas désavantagés, mais que la procédure soit équitable pour tous et toutes. La mesure appliquée peut varier d'une année à l'autre selon les données disponibles (peut impliquer par exemple de diminuer ou d'augmenter les cotes en provenance d'une université donnée selon une formule prédéterminée). Toutefois, dans cette procédure, la cote des étudiants de Sherbrooke n'a jamais été diminuée.

**5. Depuis l'instauration du processus, y a-t-il eu une évaluation des répercussions sur les étudiants (p.ex. nombre d'abandons, cote Z moyenne des étudiants, etc.) ?**

Une évaluation du programme a été effectuée en 2007-2009 et s'est notamment penchée sur les enjeux de la normalisation. Au terme de ce processus, la pertinence de celle-ci n'a pas été remise en question. Comme mentionné précédemment, l'évaluation de programme a toutefois mené en 2010 à la révision des intervalles de scores menant aux différentes lettres dans l'attribution des notes. Ce barème est présentement en application. Il est plus « généreux » que celui qui était en vigueur auparavant.

**6. Qu'est-ce qui a motivé le département à cesser d'appliquer la normalisation à 30 étudiants et moins?**

En 2006, la direction du département a pu démontrer que statistiquement, il n'y avait pas de courbe normale sous la taille de 30 individus. Il a alors été décidé de ne plus « normaliser » les groupes de 30 et moins. L'Université de Montréal applique la même règle.

## Conclusion

Nous comprenons que l'admission contingentée au doctorat peut générer une anxiété importante, qui se vit également parfois sous forme de sentiment d'injustice. Les étudiantes et étudiants sont toutefois encouragés à aborder cette situation comme une autre opportunité d'apprentissage et de responsabilisation personnelle, qui leur permettra de faire face aux réalités du monde du travail puisque celui-ci expose à des enjeux semblables (p. ex., compétitivité élevée, hétérogénéité et indépendance de fonctionnement entre divers milieux de pratique, enjeux liés à la réputation ou à des particularités de différents milieux). Chacun gagne à développer dès maintenant des stratégies d'adaptation en conséquence.

Le choix d'étudier à l'Université de Sherbrooke peut s'appuyer sur la qualité de l'enseignement, l'aspect pratique des cours, l'encadrement plus personnalisé et les petites cohortes. Tout ceci offre un cadre d'apprentissage enrichi et avantageux pour plusieurs critères d'admission au doctorat.

Plusieurs stratégies peuvent également permettre aux étudiantes et étudiants de se mettre en action pour répondre à des critères d'admission au doctorat autres que les notes. Par exemple, elles et ils peuvent :

- Contacter les professeurs pour être assistant de recherche (ici et aux autres facultés).
- Suivre une formation sur comment présenter un CV ou performer en entrevue.
- Faire du bénévolat.
- Faire un mentorat avec un étudiant plus avancé (pris en charge par le Grenso)

Les représentants étudiants au comité de programme ainsi que ceux et celles qui siègent au sein de certains comités étudiants peuvent être bien placés pour orienter leurs collègues vers des ressources susceptibles de les éclairer en ce sens.

Bon parcours à tous et à toutes!